

SEANCE du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert DUFFOUR, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 14 // Présents : 11

Date de convocation du Conseil municipal : 19 juin 2017

Présents :

**DUFFOUR Hubert,
COLIN Jean Marc
SCOTTON Isabelle
DUMAS Véronique
THERASSE Olivier
AUDUREAU Elodie
PIACENTINI Christophe
FORNARO Patrick
PORTELLA Philippe
DALENS Claude
CHARPY-PUGET Pascal**

Absente excusée ayant donné procuration :

Madame NONETTE-MAGNIEN Karine à Monsieur CHARPY-PUGET Pascal

Absents excusés :

**LAFFORT Alexa
COMBRES Maryse**

Madame Isabelle SCOTTON est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé.

Ordre du jour :

- **Élections Sénatoriales 2017**
- **SDEE 47 – Convention tripartite borne électrique du TAG**
- **Personnel Communal : Mutuelle santé et prévoyance**
- **Courriers de Mme Bastiani Cristelle, Mr Fillon-Camgrand Jean-François et Mr Ressuge Philippe, ayant pour objet leur démission**
- **Urbanisme**
 - Avis sur l'échangeur Agen Ouest
 - Diverses informations
- **Comptes rendus des Commissions Communales et Intercommunales**
- **Questions diverses**

- **Elections Sénatoriales 2017 : désignation des délégués**

Mise en place du bureau électoral

Monsieur DUFFOUR Hubert, Maire a ouvert la séance.

Madame SCOTTON Isabelle a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le bureau électoral est composé de Messieurs Claude Dalens, Olivier Therasse et Mesdames Véronique DUMAS et Elodie Audureau.

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Un conseiller municipal est titulaire d'une procuration.

Mode de scrutin

Le maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal devait élire cinq délégués titulaires et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire soit sur une liste incomplète. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Déroulement du scrutin

Après le vote, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Election des délégués

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus
DUFFOUR Hubert	10
CHARPY PUGET Pascal	2

Monsieur Duffour Hubert, Madame Scotton Isabelle, Monsieur Colin Jean Marc, Madame Dumas Véronique, Monsieur Dalens Claude ont été proclamés au 1^{er} Tour élus titulaires.

Madame Audureau Elodie, Monsieur Piacentini Christophe et Madame Laffort Alexa ont été proclamés au 1^{er} tour élus suppléants.

- **SDEE 47 – Convention tripartite borne électrique du TAG**

- Signature d'une convention tripartite pour l'implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables entre le Sdee 47, la commune de Sainte Colombe en Bruilhois et l'Agglomération d'Agen :
- Le Sdee 47 assure pour la commune de Sainte Colombe en Bruilhois la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » suivant délibération de la commune portant transfert de cette compétence au Sdee 47 en date du 29 mars 2016.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques en Lot-et-Garonne, le Sdee 47 et la commune de Sainte Colombe en Bruilhois souhaiteraient implanter une infrastructure de recharge sur le parking de la Technopole Agen Garonne à Sainte Colombe en Bruilhois en raison de son emplacement stratégique pour les usagers. Cet emplacement est la propriété de l'Agglomération d'Agen, domaine public cadastré section ZE numéro 280, et l'installation d'une telle infrastructure nécessite donc une convention d'occupation du domaine de l'Agglomération d'Agen.
- Afin d'établir la convention d'occupation temporaire du domaine public entre le Sdee 47 et l'Agglomération d'Agen pour l'implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public l'Agglomération d'Agen, il convient de signer une convention tripartite entre le Sdee 47, maître d'ouvrage, la commune de Sainte Colombe en Bruilhois et l'Agglomération d'Agen afin de définir les conditions dans lesquelles sera financée, réalisée et exploitée l'infrastructure, ainsi que les conditions éventuelles de reprise de compétence par la commune.
- Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de cette infrastructure de recharge pour véhicules électriques,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre le Sdee 47, la commune de Sainte Colombe en Bruilhois et l'Agglomération d'Agen ;

- **Personnel Communal : Mutuelle santé et prévoyance**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'une participation financière de 5 € par mois et par agent communal possédant une assurance santé labellisée.

De plus Monsieur le Maire propose également de souscrire un contrat groupe pour une assurance prévoyance labellisée et de prévoir également une participation de 5 € par agent et par mois pour les agents communaux qui souhaiteront souscrire à ce contrat.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose de saisir le Comité Technique Paritaire afin d'obtenir son avis sur ces nouvelles propositions.

Ensuite, lors d'un prochain conseil municipal, ce dossier sera soumis au vote des élus.

- **Courriers de démissions des postes de conseillers municipaux de Mme Bastiani Cristelle, Mr Fillon-Camgrand Jean-François et Mr Ressuge Philippe :**

Madame Isabelle Scotton donne lecture des courriers de démission de Madame Cristelle Bastiani, Monsieur Jean-François Fillon-Camgrand et Monsieur Philippe Ressuge de leur poste de conseiller municipal. Les courriers sont joints à la fin du procès verbal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a fait part de ces démissions à Madame le Préfet et que le Conseil Municipal siègera désormais incomplet à 14 membres.

Monsieur Pascal Charpy-Puget s'interroge sur cette série de démissions qui portent à 7 conseillers le nombre de conseillers ayant démissionné depuis le début du mandat.

Monsieur le Maire répond qu'il a certainement sa part de responsabilité et qu'il s'est mal exprimé lors de sa constitution de liste sur le fonctionnement d'un conseil municipal.

Il est difficile de donner des explications en raison de l'absence des intéressés qui ont fait le choix de démissionner et de disposer de leur libre arbitre.

Les commissions communales et intercommunales sont modifiées comme suit :

- Tableau des Commissions Communales

Nouveau responsable innovation numérique : Claude Dalens

Nouveau responsable communication : Jean-Marc Colin

- Commissions Intercommunales

Com. Scot, Grandes Infrastructures et Enseignement supérieur : suppléant Isabelle Scotton

Com. Cohésion Sociale et Politique de la ville : titulaire Jean-Marc Colin

Com. Transport et Déplacement : titulaire Claude Dalens

Com. Agglo numérique Innovation et Petite enfance : suppléant Philippe Portella

Com. Habitat Logement Social : titulaire Olivier Therasse

- Délégué suppléant de Jean-Marc Colin à l'Agglomération d'Agen : Olivier Therasse.

Informations de Monsieur le Maire :

Mise à jour des délégations :

Par arrêté n°14 /2017, Madame DUMAS Véronique, 3ème adjointe au Maire, est déléguée prioritairement pour traiter l'ensemble des affaires communales relatives aux Affaires Scolaires dans la commune, depuis le 1^{er} juillet 2016.

Par arrêté n°15/2017, Monsieur Claude DALENS, Conseiller Municipal, est délégué prioritairement pour traiter l'ensemble des affaires communales relatives aux bâtiments municipaux, voirie communale, et Accessibilité ainsi qu'aux affaires communales relatives à la Mutualisation et aux Finances au sein de l'Agglomération Agenaise, depuis le 1^{er} mars 2017.

- **Urbanisme :**

- Avis sur l'échangeur Agen Ouest : Monsieur Olivier Therasse fait part à l'Assemblée d'un courrier de Madame Le Préfet de Lot et Garonne qui souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur le projet de l'échangeur Agen Ouest.

Monsieur Olivier Therasse a assisté à une réunion de présentation et d'information à la Préfecture le 23 juin 2017 au cours de laquelle des modifications sur l'accès du côté de « Fanguette » ont été demandées : création d'un giratoire à la place d'un carrefour. Le Conseil Municipal décide de délibérer pour émettre un avis sur ce projet

Monsieur le Maire propose de passer aux votes à main levée :

Votes pour : 11 voix : DUFFOUR Hubert - SCOTTON Isabelle – COLIN Jean Marc-DUMAS Véronique - THERASSE Olivier - AUDUREAU Elodie -

PORTELLA Philippe- PIACENTINI Christophe - FORNARO Patrick - DALENS Claude

Votes contre : 0

Abstentions : 2 voix : CHARPY – PUGET (2 voix)

Le Conseil Municipal à la majorité émet un avis favorable pour la création d'un échangeur Agen Ouest et demande la prise en compte de recommandations spécifiques à savoir :

- La réalisation de manière poussée des études garantissant une insertion paysagère de qualité et des dispositifs acoustiques adaptés pour réduire au maximum la gêne occasionnée par le projet aux riverains du site d'implantation
 - Diligenter une étude spécifique sur le devenir des maisons situées au lieu-dit « Berdole » en lien avec les propriétaires concernés.
- Diverses informations
 - Examen de deux déclarations préalables : 1 abri de jardin et un transformateur électrique à Coutures; la commission d'urbanisme a émis un avis favorables pour ces deux dossiers.
 - La commission d'urbanisme a également préparé la réunion de rencontre avec les riverains de Granfonds du 4 juillet prochain 18h30, à la salle polyvalente bas, qui sera animée par les services de l'Agglomération d'Agen et par Olivier THERASSE.
 - A titre informatif, Monsieur Olivier Therasse fait part d'un courrier reçu en mairie par les riverains du Collectif Faurat / Lassort : ils expriment leur avis défavorable au rétablissement de la VC 13 dans le TAG, ils se prononcent en faveur d'une voie sans issue. Monsieur Charpy- Puget Pascal souhaite que le bon sens l'emporte et que les riverains soient entendus. Le Conseil Municipal constate que cette voie sans issue crée une enclave sur la Commune de Brax.
 - Logements sociaux : Olivier Therasse a reçu M. Le Goff directeur d'Agen Habitat Bailleur Social qui venait en mairie pour un premier contact. Des possibilités de créer des logements sociaux mixtes ont été évoquées sur le secteur de Petit Roubis, et de Matéou.
 - **Comptes rendus des Commissions Communales et Intercommunales :**

- **Commission des Affaires scolaires :**

Madame Véronique DUMAS donne le compte rendu de la commission des Affaires scolaires du 27 juin :

La commission prépare un récapitulatif de l'année scolaire afin de déterminer le coût des TAP pour l'année 2016-2017

La préparation des activités du premier trimestre est en cours et il reste quelques activités à programmer.

La commission des Affaires Scolaires et du Personnel Communal recevra l'ensemble du personnel scolaires le 6 juillet à 18 h 30. Après un débriefing avec les différents services, plusieurs points seront abordés.

Pour le personnel contractuel une nouvelle proposition de contrat sera faite pour l'année dans l'attente du devenir des TAP.

L'effectif de l'école est en hausse avec à ce jour 137 élèves inscrits. L'objectif est d'inscrire des enfants de Sainte Colombe en Bruilhois pour pouvoir réouvrir une nouvelle classe. Un accord a été passé avec la mairie de Brax afin d'éviter la perte de deux enfants.

Le dernier Conseil d'école s'est très bien passé.

La directrice a donné une liste de travaux à faire durant l'été. La commission des Bâtiments travaillera à cet effet avec la commission des Affaires scolaires

- **Commission BVAEP :**

1 Accessibilité :

3 architectes ont été consultés. Mr Grattieri a été retenu pour cette mission.

Le dossier avance, les plans sont réalisés et un rendez-vous va être programmé avec la Direction Département (Mr Campergue) afin d'avoir en amont du dossier ses remarques. Présence souhaitée des BDF à cette réunion.

2 Travaux Bâtiments :

Les travaux retenus et financés avancent. Plusieurs devis ont été demandés et acceptés.

3 Stationnement :

Le long de la départementale, en bordure de l'école du Bas la commission souhaite la pose de panneaux d'interdiction de stationnement le long de la route départementale 296.

4 Matériel électroportatif :

Il a été choisi avec les agents et il est maintenant livré aux services techniques.

5 Travaux sécurisation des écoles :

L'utilisation de l'enveloppe initiale est à revoir suite à la prise en charge par l'Agglomération d'Agén du portail qui ferme le côté du Centre de Loisirs et de la cantine. Après avis de la Directrice de l'école, la commission affaires scolaires doit définir les travaux proposés.

6 Emplacement des panneaux d'entrée de village à Goulard :

L'emplacement retenu sera communiqué aux services techniques pour en effectuer la pose.

7 Choix entreprise d'isolation de la mairie :

L'entreprise a été retenue.

8 Règlement intérieur location salle des fêtes

Le projet de règlement est en cours de réécriture Le document final sera proposé vu lors d'une prochaine commission pour avis puis soumis au Conseil Municipal.

- **Commission Cadre de Vie :**

Monsieur Jean-Marc Colin et Madame Véronique Dumas ont participé le 14 juin en Préfecture à une réunion avec le Commandant de gendarmerie Collin-Dufresne pour la mise en place de la convention Participation Citoyenne.

Une réunion s'est également tenue en mairie le 28 juin avec le lieutenant de Gendarmerie Carole Couturier pour affiner les actions de mise en place du dispositif.

- **Questions diverses :**

ACCEPTATION DE DON de Monsieur JEAN Gérald :

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que M. Gérald JEAN, ancien administré et ancien élève de l'école de Goulard a souhaité faire un don à la commune d'un montant de 3000 €, il a demandé que cette somme puisse être affectée dans la mesure du possible à la cantine scolaire.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- accepte le don de 3 000€ qui sera inscrit au budget 2017, article 7713.
- charge le Maire de faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00